



simplifiez-vous la vie!

LE CESU^{MD} PRÉFINANÇÉ POUR LA GARDE D'ENFANTS

Chefs d'entreprise, facilitez l'équilibre
entre la vie professionnelle
et la vie familiale de vos salariés



© Tom Grill/Corbis

© Andersen Reiss/Corbis



Qu'est-ce que le Cesu^{MD} préfinancé ?

Le Chèque emploi service universel (Cesu^{MD} préfinancé) est un moyen de paiement des services à la personne à domicile, comme le soutien scolaire, l'assistance informatique et Internet, les cours à domicile, l'entretien de la maison, le jardinage, etc.

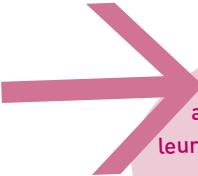
Le Cesu^{MD} préfinancé permet également de rémunérer les différents modes de garde d'enfants :

À domicile

- les associations et les entreprises agréées au titre des services à la personne fournissant une prestation de garde d'enfants
- les salariés employés directement

Hors du domicile

- les assistantes maternelles agréées
- les crèches
- les jardins d'enfants
- les haltes garderies
- les garderies périscolaires



Le Cesu^{MD} préfinancé permet ainsi aux parents de concilier sereinement leur vie professionnelle et leur vie familiale, en choisissant le ou les modes de garde qui leur conviennent le mieux.

Le Cesu^{MD} préfinancé : des avantages financiers pour votre entreprise

Vous êtes chef d'entreprise, vous pouvez financer des Cesu^{MD} préfinancés pour vous et vos salariés.



1

Déductible
de l'impôt sur
les sociétés.

2

Non soumis aux
cotisations sociales,
dans la limite d'un
plafond de 1 830 €
par an et
par salarié.*

* Valeur 2007

3

Un crédit d'impôt
sur les bénéfices
de 25% des aides
versées, dans la
limite de 500 000 €
par an.*



Cesu^{MD} préfinancé, quel coût
pour votre entreprise ?

3 fois
moins cher !

100 € de salaire net = 120 € de coût

100 € de rémunération en Cesu^{MD} = 42 € de coût

Des avantages financiers pour les parents, salariés de votre entreprise

- ① Votre participation au montant du titre Cesu^{MD} préfinancé n'est soumise **ni à l'impôt sur le revenu, ni aux cotisations sociales**, dans la limite de 1 830 €* par an pour chacun de vos salariés.
- ② Les sommes financées par vos salariés pour leurs dépenses de services à la personne à domicile bénéficient, dans la limite de 12 000 €* par an (plafond majoré de 1 500 €* par personne à charge dans la limite de 15 000 €* par an**), d'une **réduction d'impôt sur le revenu de 50%** ou d'un **crédit d'impôt de 50%** réservé aux personnes seules ou aux couples actifs et non imposables.
- ③ Les sommes financées par vos salariés pour la garde de leurs enfants de moins de 6 ans à l'extérieur de leur domicile, chez des assistantes maternelles agréées ou des structures d'accueil, bénéficient d'un **crédit d'impôt de 50%**.

* Valeur 2007

** Ce plafond est porté à 20 000 € dans certains cas de handicap.



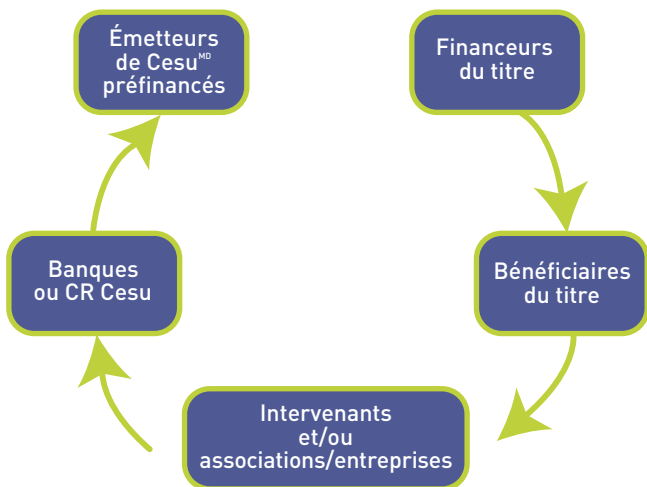
Le Cesu^{MD} préfinancé :

des avantages pour **vous** et vos **salariés**

- 1 Vous leur permettez de **réduire leurs dépenses** de garde d'enfants.
- 2 Vous les aidez à **mieux gérer les temps** de garde des enfants avec leurs temps professionnels.
- 3 Vous leur offrez **un moyen de paiement**, quel que soit le mode de garde.
- 4 Vous leur permettez de combiner **plusieurs modes de garde**, ce qui est précieux pour les parents travaillant en horaires décalés.
- 5 Vous contribuez à les rendre **plus disponibles** sur leur lieu de travail.

Les CESU^{MD} préfinancés

MODE D'EMPLOI



En faisant profiter vos salariés du Cesu^{MD} préfinancé, vous leur simplifiez et améliorez la vie

LAURE 35 ANS ET 2 ENFANTS

Designer à temps partiel dans un cabinet d'architecte

« Je vis à la campagne, mon mari est souvent en déplacement et je dois partir tôt car j'ai 3 heures de transport par jour. Si mon employeur ne m'avait pas fait bénéficier du Cesu^{MD} préfinancé, j'aurais été obligée d'arrêter de travailler. Désormais, 4 jours par semaine, Sonia vient entre 7h et 8h30 le matin, elle réveille et prépare les enfants. Elle dépose le petit à la crèche et emmène le grand à l'école. »



© Somos-Veer/Getty

PAUL 45 ANS ET PATRON DE PME

Chef d'entreprise et père d'une famille nombreuse

« Je connais les difficultés que vivent les couples pour faire garder leurs enfants et je comprends leurs inquiétudes. J'ai donc voulu aider les salariés de mon entreprise, en leur proposant le Cesu^{MD} préfinancé. Résultat : tout le monde est plus disponible et les résultats n'en sont que meilleurs. »



© Rick Gomez/Corbis

SUZANNE 42 ANS PATRONNE DE 3 SALARIÉS

Patronne de 3 salariés

« Depuis que j'ai mis en place le Cesu^{MD} préfinancé, les journées qui commencent tôt ne sont plus un problème. Ma petite entreprise réalise des économies, mon comptable a le sourire et notre petite équipe est plus détendue ! »



© Jack Hollingsworth/Getty

FABIENNE 32 ANS ET 1 ENFANT

Salariée dans une exploitation viticole

« Le matin, c'est moi qui accompagne ma petite fille de 5 ans à l'école du village mais l'après-midi il m'est impossible d'aller la rechercher et de m'occuper d'elle. Grâce au Cesu^{MD} préfinancé, je peux rémunérer quelqu'un pour la garder jusqu'à mon retour le soir et je travaille l'esprit libre ».



© Image Source Pink/Getty



Comment marche le Cesu^{MD} préfinancé ?

1

Il vous suffit de commander vos Cesu^{MD} préfinancés auprès de l'un des six émetteurs habilités par l'Agence nationale des services à la personne (voir au dos du dépliant).

2

Vous avez deux possibilités :

- soit vous financez la totalité des Cesu^{MD} préfinancés, dans la limite de 1 830 €* par an et par salarié.
- soit vous financez une partie, tandis que votre salarié prend en charge l'autre partie.

3

- Vous êtes libre de déterminer le montant du financement supporté par votre entreprise.
- Vous pouvez décider d'affecter votre contribution exclusivement à l'activité de garde d'enfants.

* Valeur 2007.



© ADMR

Le saviez-vous ?

EN FRANCE

- 81% des femmes âgées de 25 à 49 ans travaillent.
- Le taux de fécondité dépasse 2 enfants par femme.
- Un enfant sur 5 vit dans une famille monoparentale.
- Il n'est pas rare de passer plus d'une heure par jour dans les transports.

Où vous adresser pour obtenir des Cesu^{MD} préfinancés ?

**Six organismes sont habilités à émettre
des Cesu^{MD} préfinancés pour les entreprises.
Contactez-les !**

Natixis Intertitres

0 820 202 001 (0,09 € TTC / mn)
www.intertitres.natixis.fr

Sodexo Chèques et Cartes de Services

0 825 801 806 (0,12 € TTC / mn)
www.sodexo-ccs.com

Domiserve

0 810 555 555 (tarif appel local)
www.cesu-domiserve.com

Chèque Domicile

01 41 47 24 00 (tarif appel local)
www.chequedomicile.fr

ACE

(filiale des groupes Accor Services et Caisse d'Épargne)
0 820 394 394 (tarif appel local)
www.ticket-cesu.fr

La Banque Postale

0 820 826 826 (0,12 € TTC / mn)
www.entreprises-labanquepostale.fr



POUR EN SAVOIR PLUS

www.servicesalapersonne.gouv.fr